



ARGUMENTS
UNITÉ,
UNIFICATION,
un débat
actuel

GRAND ENTRETIEN

Des clés juridiques

pour l'action syndicale

TALIE

- Echelle mobile
- Syndicalistes contre Mafia

N° 17 • 30 F • AUTOMNE octobre 1992 • TRIMESTRIEL



Le numéro : 30 francs

Edité par l'association "Collectif"

Trimestriel

Directeur de publication : Léon Dion

ABONNEMENTS

Tarif normal: 120 francs
Tarif de soutien: 200 francs
Tarif réduit: 80 francs (bas revenus, smicards, chômeurs, étudiants)
Tarif de diffusion: 220 francs (envoi de deux exemplaires)
Chèques à l'ordre de Collectif, adresser à Collectif BP 74,
75960 Paris Cedex 20

Imprimeur : Rotographie 2, rue Richard Lenoir. 93100 Montreuil Dépôt légal : 4º trim. 1992 Commission paritaire n° 69252.

Diffusé par Dif' Pop Tél: (1) 45.32.06.23.

COMITE DE REDACTION ET CORRESPONDANTS

Patrick Akhimoff Michel Angot Jean-Pierre Anselme Danielle Banneix Louis-Marie Barnier Laurent Batsch Henri Benoîts Jean Boquet **Dominique Boury** Henri Célié Isabelle Chauvenet Philippe Cornelis Marie Costas Jeanne Couderc Pierre Cours-Salies Claude Debons Michel Demars Léon Dion Marcel Donati Alain Filou **Didier Gelot** Jean-Claude Genet Dominique Guibert Jean-Luc Heller Charles Huard Annette Jobert Dominique Jussienne Jean-Pierre Lemaire Robert Linhart Daniel Lisembard Jean-Michel Longchal Jean-Pierre Martin Bruno Négroni Pierre-Yves Rébérioux **Daniel Richter** Danielle Riva Chantal Rogerat Serge Roux
René Seibel
Serge Seninsky
Jean-Philippe Sennac
Jacky Toublet Marie-Françoise Vabre Yorgos Vlandas Serge Volkoff

Philippe Zarifian

Sommaire

SUPERSTRUCTURES

1 La fin d'une FEN? Danielle Czalczynski, Raphaël Szajnfeld

PARLONS-EN

34 Créer des collectifs contre le chômage ? Claire Villiers

SANS FRONTIERES

- 3 Collectif s'ouvre de nouveaux horizons. Labor Notes, Detroit-Trade union News, Londres-Solidariteit, Amsterdam
- 5 Salaires en Italie : La scala mobile non e piu! Tiziana del Rosso
- 7 Des syndicalistes face à la Mafia. Le point de vue de la Fiom-CGIL

ENQUETE AU CŒUR

10 Cheminots européens, le «oui» à la grève Henri Larzac

AIR DU TEMPS

12 Les routiers au tournant. Louis-Marie Barnier

ECOLOGIE DU TRAVAIL

13 Conditions de travail, l'aube d'un monde ancien. Serge Volkoff

GRAND ENTRETIEN

16 Des clés juridiques pour l'action syndicale?

Entretien avec avec Michel Henry, avocat.

propos recueillis par Patrick Akhimoff et Annette Jobert

ARGUMENTS

- 26 Unité, unification, un débat actuel. Pierre Cours-Saliés
- 27 Débattre pour un projet ambitieux. Michel Pernet
- 30 La recomposition dans le bon sens. Annick Coupé, Christophe Aguitton

CHIFFRES, DONNEES, ARGUMENTS

32 Unedic: Un accord lourd d'exclusion. Julien Delarue

COLLECTIF vit grâce à ses lecteurs. L'acheter c'est bien, S'ABONNER C'EST MIEUX...
Et c'est surtout indispensable pour l'équilibre de la revue.

N'attendez pas, tout de suite à votre chéquier.

(Voir bulletin d'abonnement page 11)

LA FIN D'UNE FEN?

GLOSSAIRE: LA FEN (avant Mai 1992)

-48 syndicats nationaux (d'enseignants et de non-enseignants) de poids très différents, dont (en précisant la tendance majoritaire) : le SNI-PEGC (instits et, dans les Collèges, PEGC; dirigé par UID; 155.000 adhérents); le SNES (profs de lycées et collèges; UA; 73.000 adhérents); le SNETAA (profs des lycées professionnels; Autrement; 18.000 adhérents); le SNEP (profs d'éducation physique; UA; 9.000 adhérents); le SNESUP (enseignants du supérieur; UA; 4.000 adhérents)

-Le droit de tendance existe dans la plupart des syndicats (mais pas dans nombre de petits syndicats qui votent UID à 100%...):

UID (Unité, Indépendance, Démocratie) dirige la FEN et de nombreux syndicats (54% des mandats au congrès de Clermont-Ferrant)

UA (Unité et Action) dirige plusieurs syndicats dont le SNES et le SNEP, et une trentaine de sections départementales du SNI-PEGC et de la FEN (32,5% des mandats)

AUTREMENT, issue principalement d'une rupture dans UID, dirige le SNETAA (7% des mandats)

EE (Ecole Emancipée) syndicaliste révolutionnaire (4,5%)

PSIEGP (Pour un Syndicalisme Indépendant de l'Etat, du Gouvernement et des Partis) (2%)

- La FEN (330.000 adhérents) est dirigée par un CFN (Conseil Fédéral National: sorte de mini-parlement) et un BFN (Bureau Fédéral National) où sont représentées les tendances; l'Exécutif 'national est homogène (UID).

DANS COLLECTIF ...

n°1 (Avril 87) : la mobilisation contre les Maîtres-Directeurs

n°2 (Juillet 87): FEN, Autonomes... les enjeux d'une recomposition

n°16 (Juin 92): la FEN, crise en Mai (tableronde)

Tout lecteur qui voudrait avoir des documents complémentaires sur la crise actuelle de la FEN peut écrire à *COLLECTIF* qui les enverra.

E 6 Octobre, à Créteil, un congrès très spécial de la FEN* a décidé par 62% des mandats d'exclure deux de ses syndicats nationaux, le SNES* et le SNEP*. Très spécial, ce Congrès le fut :

- par son histoire : c'est une (grave) étape d'un processus à rebondissements voulu par la direction UID* de la FEN (cf «les étapes d'une crise»)

- par son ordre du jour (l'exclusion de deux syndicats, et rien d'autre...) et par les scandaleuses méthodes employées par UID pour y obtenir la majorité (cf «comment la minorité a fabriqué une majorité»)

- par ses conséquences : la scission ainsi organisée, et les modifications de statuts (cf «nouveaux statuts, la normalisation continue») qui la suivent, changent la nature de la FEN et la place qu'elle occupait dans le milieu enseignant et dans le syndicalisme français.

Cette exclusion/scission a en effet une portée très large. Sont de fait poussés hors de la FEN, non seulement le SNES et le SNEP (72.000 et 9.000 adhérents) formellement exclus, mais aussi, à des rythmes qui varient, toutes les structures syndicales (syndicats nationaux, sections départementales, militant(e)s du SNI-PEGC MAINTENU*, tendances autres qu'UID), les militant(e)s et les adhérent(e)s qui refusent une telle opération, soit des dizaines de milliers de syndiqué(e)s qui réagissent en commun et dessinent des perspectives communes (cf «ne pas se résigner à la division»).

Quant à l'image du syndicalisme que, par une telle opération et de telles méthodes, la direction de la FEN donne aux personnels de l'éducation nationale et à l'ensemble des travailleurs, elle ne peut que nuire à tout le syndicalisme français...

Danièle CZALCZYNSKI (élue EE* au Bureau National du SNI-PEGC*)
Raphaël SZAJNFELD (élu UA* au BFN* de la FEN)
* cf "glossaire" ou "étapes d'une crise"

COMMENT LA MINORITE A FABRIQUE UNE MAJORITE

La falsification pour les votes au congrès s'est opérée par trois moyens principaux:
1) Le hold-up réalisé par le SE qui s'est approprié tous les mandats du SNI-PEGC, a annulé le vote individuel des adhérent(e)s du SNI (en Juin 92 : 56% pour l'exclusion, 44% contre) et substitué à ce vote un report à quasiment 100% (!) des mandats pour l'exclusion des SNES et SNEP tant dans les sections départementaales qu'au niveau national.

Butin : environ 1200 mandats contre l'exclusion ont été transformés en pour.

2) L'annulation du vote émis par les congrès départementaux FEN, annulation opérée au moment du vote au congrès national par 49 secrétaires de sections départementales qui ont ainsi reporté la quasi-totalité de leurs mandats pour l'exclusion.

Butin: 1042 mandats contre l'exclusion transformés en pour.

3) Le report de 100% de leurs mandats opéré par 19 syndicats nationaux (dirigés par UID) en faveur de l'exclusion.

Butin: 1761 mandats pour l'exclusion, 0 contre.

SOLDE DE L'OPERATION: plus de 2.200 mandats exprimés contre l'exclusion ont été transformés purement et simplement en pour, auxquels s'ajoute un nombre indéterminé des 1761 mandats intégralement bloqués en faveur de l'exclusion.

CONCLUSION INCONTESTABLE : l'exclusion ayant été «votée» par 7386 mandats contre 4415, la seule restitution des mandats volés inverse le résultat, l'exclusion ne recueillant plus que 5200 mandats pour et 6600 contre!

SUPERSTRUCTURES

NOUVEAUX STATUTS, LA NOR-MALISATION CONTINUE

La direction d'UID discute déjà de nouveaux statuts qu'elle compte faire adopter au congrès de Perpignan fin 1992. Ils représentent une rupture complète avec ce qui a fait la FEN:

Le droit de tendance est purement et simplement rayé de la carte. Plus rien dans les statuts ne prévoit son existence.

- Le «fait majoritaire» est érigé en règle. Dans les nouveaux statuts, les représentants des structures syndicales n'out surtout pas comme règle de retraduire la diversité de leurs syndiqués, mais simplement de convertir la majorité, fût-elle faible, en 100%.

- Des unions de syndicats sont mises en place; chaque syndicat doit obligatoirement y être rattaché et respecter "le règlement intérieur de l'union à laquelle il appartient". Les syndicats nationaux ne sont plus représentés au CFN qu'à travers cette union.

Le BFN* n'est plus élu sur listes d'orientation donnant lieu à consultation individuelle des adhérents dans certains syndicats nationaux et dans la moitié des sections départementales, mais désigné par le CFN et les unions. Bref de moins en moins de transparence, de plus en plus de filtres pour empêcher l'expression directe des syndiqués. Dans ce contexte il s'agit bien de normaliser toutes les instances de la FEN, des sections départementales aux syndicats nationaux.

ETAPES D'UNE CRISE

1986 : Débats et tensions (cf COLLECTIF n°2) | 24 Juin : Congrès extraordinaire du SNI-PEGC structures de la FEN.

FEN, de Yannick SIMBRON remplacé par décident des organiser localement et nationa-Guy LE NEOUANNIC.

Fin Mars 1992: Un dirigeant UID «oublie»(?) un texte dans un café. Il y précise les projets UID: création par les seuls syndicats enseignants dirigés par UID d'un syndicat des ensei-FEN» et «démarche en direction de la FGAF et de la CFDT». Un gros problème y est abordé: «le plus important : comment mettre SNES, SNEPetSNETAA* hors de la FEN? Comment justifier cette décision statutairement et auprès des adhérents et des personnels ?»

Avril: CFN* qui saisit la Commission des conflits contre les SNES et SNEP pour «violation du pacte fédéral»; puis Commission des conflits qui «constate" par 13 voix contre 12 que "SNES et SNEP ontrompu les liens qui les unissaient à la FEN».

6 Mai : le CFN exclut le SNES et le SNEP par 88 voix contre 68, 1 abstention, 5 refus de vote. Recours de ces syndicats en justice contre ces

7 Mai : Appel à la création d'un Syndicat des Enseignants (SE) de la Maternelle à la Terminale, lancé par la direction UID du SNI et des minoritaires UID du SNES et du SNETAA.

autour de projets UID de recomposition d'une précédé d'une consultation éclair des adhérents part interne à la FEN (unification des syndicats sur «l'émergence dans la FEN d'un syndicat de enseignants dirigés par UID, et donc contre tous les enseignants» (le SE) (1 syndiqué sur 2 ceux dirigés par UA dont le SNES et le SNEP). a voté; 56% de oui, 44% de non). Le congrès, d'autre part entre la FEN et d'autres syndicats. sur cette base, décide que le SNI-PEGC devient Février 1991 : Congrés de Clermont-Ferrand: le SE (et occupe donc la place des SNES et UID fait adopter à 53% des mandats la tenue SNEP, et le champ de syndicalisation du d'un congrès extraordinaire pour réformer les SNETAA...). Ceux qui refusent ce processus d'éclatement de la FEN (principalement les Juin 1991 : L'imogeage surprise, à la tête de la militant(e)s des tendances UA. EE. PSIEGP*) lement pour faire vivre le SNI-PEGC MAIN-TENU, et déposent un recours en justice. De même, six syndicats de la FEN, dont le SNES, le SNEP et le SNETAA, out déposé un autre recours (plaidé le 28 Octobre) contre la recongnants, avec «légitimation de l'initiative par la | naissance de fait du SE par la FEN et ses conséquences.

22 Juillet : La justice annule les décisions du CFN du 6 Mai; la FEN doit organiser un congrès pour exclure SNES et SNEP.

9 Juillet et 31 Aout: Deux réunions nationales de délégués de presque tous les départements donnent vie nationale au SNI-PEGC MAIN-TENU qui a déjà 15.000 adhérent(e)s et édite une revue hebdomadaire «Fenêtres sur cours». Septembre: 29 sections FEN seulement organisent une consultation des adhérent(e)s sur l'exclusion des SNES et SNEP (seul thème du congrès): 68% contre l'exclusion.

6 Octobre: Congrès de Créteil; SNES et SNEP sont exclus par 62% des mandats (après moult manipulations...). Puis préparation de nouveaux statuts (pas tristes : cf «nouveaux statuts, la normalisation continue») de la FEN, à discuter au Congrès de Perpignan en Décembre 92.

· NE PAS SE RESIGNER A LA DIVISION-

Ce congrès du 6 Octobre restera un congrès honteux. Les manipulations de mandats ont été telles que la majorité des syndiqués s'est vu confisquer son refus des exclusions. Mais à l'opposé de ces méthodes qui disqualifient Le Néouannic et son courant (UID), un syndicalisme unitaire a pu largement s'exprimer. Préparé par un refus commun des exclusions depuis déjà plusieurs mois, le comité national de liaison unitaire qui vient de se mettre en place à l'issue de ce congrès veut continuer à faire vivre un syndicalisme fédéral à l'intérieur duquel se retrouve toute la diversité de ce qui a fait la légitimité de la FEN: syndicats, sections départementales, tendances. Il veut refuser la division qui découle des exclusions.

Ces exclusions ont aussi accaparé beaucoup de nos énergies. Les conditions de la rentrée, les conditions de travail, les atteintes régulières au service public nous imposent d'être présents sur le terrain de l'action revendicative. Avec l'ensemble des personnels, il nous faut soutenir et préparer les mobilisations syndicales car la fonction du syndicalisme reste bien d'assurer la défense des personnels et de leurs revendications.

Par leur existence, les comités de liaison unitaires aux niveaux national, départemental, local, veulent que puisse se retrouver la majorité fédérale que les syndiqués ont exprimée à travers leurs votes contre les exclusions. Il ne s'agit pas que chacun s'y fonde, mais bien au contraire que chacun puisse s'y reconnaître, parce que ces comités seront pluralistes, unitaires, ouverts à tous et à tous les débats, mais aussi présents dans l'action syndicale quotidienne.

Nous ne nous résignons pas à la division. Nous pensons toujours nécessaire de préserver un cadre fédéral unitaire et pluraliste que ne peut assurer la direction d'UID, comme le congrès l'a malheureusement trop bien montré, et comme leurs futurs statuts l'attestent.

Nous prendrons les initiatives qui s'imposent, ensemble et après les débats nécessaires, dès le premier trimestre. L'enjeu est de taille : préserver un outil syndical, mais aussi le refonder.

COLLECTIF S'OUVRE DES HORIZONS...

Un petit vent d'internationalisme a soufflé, le 12 juin dernier, sur une librairie alternative dans les quartiers sud d'Amsterdam.
Venus des USA, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Allemagne, et de France, des représentants de cinq publications d'information et de débat syndical ont pu confronter leurs orientations et leurs expériences.

Labor Notes (basée à Detroit), Trade Union News (Londres), Solidariteit (Amsterdam), Express (Offenbach), et Collectif: de quoi remplir une fructueuse réunion de travail. C'était le premier contact de ce genre, la discussion a donc balayé large. On a parlé des conséquences sociales de la réunification allemande, des limitations au droit de grève en Angleterre, du rôle de la mafia dans les syndicats américains des transports, de l'introuvable démocratie syndicale hollandaise, de la recherche d'actions anti-chômage en France.

On a aussi parlé boutique : tirage et "style" de nos publications, périodicité, questions financières, réunions de lecteurs,...de quoi susciter un vif interêt de chacun, et de quoi nourrir chez tous le souhait de maintenir, voire d'étendre les liens qui se sont noués ce jourlà.

Et c'est parti : dès cet été, Express nous a demandé un article sur la situation syndicale en France (à paraître en octobre). En même temps, un premier tour de piste a été lancé, pour rassembler des contributions de chacun sur un même sujet : la première tentative en ce sens portera sur la réduction du temps de travail et les actions à ce sujet dans les différents pays. Nous publierons ces cinq points de vue dans le numéro de janvier de Collectif.

Dans l'immédiat, présentation des partenaires par eux-mêmes. Voici les textes que nous ont adressés Labor Notes, Trade

Union News, et Solidariteit, pour se faire mieux connaître (nous avons fait de même pour Collectif, mais il était sans doute inutile de reproduire ce texte ici). Ces documents ont été traduits par nos soins, Collectif assume donc la responsabilité d'éventuelles inexactitudes.

S.V.

LABOR NOTES Detroit

Labor Notes a été publié pour la première fois en 1979. Son but était d'informer les syndicalistes de base sur les évènements importants concernant le monde du travail aux USA. Notre tirage a grandi, pour atteindre à présent près de 10.000 exemplaires vendus.

Au cours des dix dernières années, nous avons publié huit livres et brochures sur des sujets aussi divers que le harcèlement sexuel, les équipes semiautonomes, et l'économie de marché en Amérique du Nord. Nos conférences biennales, nationales/internationales, rassemblent plus de 1000 syndicalistes, et sont devenues un point de rencontre où les militants qui veulent réformer le syndicalisme, les militants progressistes, peuvent discuter de perspectives d'avenir. Labor Notes a tenu cinq sessions de formation intensives sur les équipes semi-autonomes.

Au cours de la dernière décennie, la situation du mouvement ouvrier aux USA est devenue catastrophique. Pour renverser cette tendance au déclin et à l'affaiblissement, une mobilisation de la base sera nécessaire, et de plus larges alliances avec les organisations ouvrières constituées sur une base communautaire. Un vaste effort devra être entrepris pour organiser les non-adhérents. Nous voyons quelque espoir dans

la récente victoire des forces réformatrices dans le syndicat des routiers, et dans des mouvements similaires dans d'autres secteurs. Nous percevons l'embryon de mobilisations plus larges dans des conflits comme celui des mineurs de la Pittston Coal et des agents de surveillance immigrés à Los Angeles et San Diego. Mais les militants de base ont besoin d'un organe indépendant qui les informe de ces conflits.

Notre revue, et tout notre travail de formation, ont pour but la construction d'un courant démocratique, combatif, et ouvert, au sein du mouvement ouvrier US. Les membres de l'équipe de Labor Notes travaillent directement avec les forces réformatrices dans différents syndicats, comme les Transports routiers, l'Automobile, les télécommunications, la poste, les employés de services, et autres. Nous travaillons aussi avec des organisations constituées sur une base communautaire ou locale, dans le cadre de campagnes de solidarité internationale. Nous avons récemment aidé le réseau nord-américain "du travailleur au travailleur" à promouvoir une solidarité active, directe, parmi les salariés US, mexicains et canadiens. Labor Notes tiendra sa septième conférence nationale/internationale à Detroit les 23-25 avril 1993.

TRADE UNION NEWS Londres

Trade Union News est un bimestriel d'information, de 12 pages, entièrement centré sur les sujets syndicaux, et principalement sur la Grande Bretagne. Lancé en mai 1991, ce journal a débuté avec un tirage de 2000 exemplaires, pour atteindre à peu près 3500 actuellement. Nous tenons une réunion nationale de lecteurs le 10 octobre de cette année. Nous espérons passer à une publication mensuelle, et à seize pages, début 93.

Les buts du journal peuvent être résumés ainsi :

- soutien au militantisme syndical de base. Trade Union News se cadre par conséquent sur les interêts fondamentaux de classe, des travailleurs et des chômeurs. Le journal est écrit par des syndicalistes, pour des syndicalistes.

- établir des liens entre les militants. Le journal permet à des militants engagés dans l'action syndicale de connaître les conflits, les problèmes, et les préoccupations, auxquels d'autres qu'eux sont confrontés. Nous fournissons aussi des informations sur le droit, la santé et la sécurité, et des "tuyaux" sur l'organisation pratique.

- promouvoir discussion et débat. Trade Union News espère combler un manque dans la vie syndicale : les militants sont en général trop pris par les questions courantes et les luttes, pour réfléchir avec un peu de recul à leurs orientations et leurs perspectives. Le journal veut donc constituer un "espace" dans la vie surchargée des militants, pour qu'ils puissent lire, et faire avancer le débat sur les sujets syndicaux.

- définir une orientation politique de l'action syndicale. Le motif premier de lancement du journal a été notre conviction que les luttes à la base sont porteuses d'une capacité à défier les idéologies dominantes et les structures de la société, qu'en temps normal les travailleurs sont à peu près contraints d'accepter. Nous voulons oeuvrer à cet affaiblissement de l'idéologie dominante en montrant - ou en faisant apparaître les implications des exigences fondamentales des travailleurs, et de leurs luttes. pour pousser jusqu'à la limite de ce que le capitalisme peut leur accorder.

SOLIDARITEIT Amsterdam

En 1982 des militants de différents syndicats de la confédération hollandaise FNV décidèrent de prendre une initiative marquante face à la politique défaillante de la direction nationale. Ce fut un journal, Solidariteit, qui paraît tous les deux mois depuis 1983. Publié par des syndicalistes critiques, il est indépendant - financièrement et politiquement - de toute bureaucratie. Outre ce journal, Solidariteit a d'autres publications, organise des conférences, et, chaque mois, à Amsterdam, une soirée «café syndical», tisse un réseau de militants syndicaux et entretient des relations internationales avec des revues et des groupes proches de lui.

Le journal n'a pas été par hasard fondé en 1982. En 1982 en effet, la réponse de l'Etat néerlandais et des patrons à la récession mondiale est une vaste opération d'économies et de baisse des coûts salariaux. Cette évolution prend la direction syndicale au dépourvu : on parle moins de la défense des intérêts des travailleurs que de tactique de repli. C'est ainsi qu'en novembre 82, le président de la FNV, Kok - aujour-

d'hui ministre des finances - signait avec les représentants patronaux un accord national. Des baisses de salaire liées à une réduction minime du temps de travail devaient permettre de réduire le chômage. En fait ce n'est qu'après la reprise économique des la deuxième moitié des années 80 que le chômage a commencé à diminuer.

Solidariteit n'est donc pas le fruit d'une flambée des luttes mais une tentative d'engager et de développer le débat sur les moyens d'enrayer un processus de déclin. C'est ce qui a fait la matière d'une bonne partie du journal, en tout cas dans les premières années : critique de la terrible responsabilité du syndicat dans les caprices et les lubies du mode de production capitaliste; soutien aux luttes contre les fermetures d'entreprises et le chômage. Il y avait des luttes, mais elles étaient sectorielles et se concluaient sur de lourdes défaites. Dans les années qui ont suivi, Solidariteit a réussi à apparaître comme la conscience critique et bien informée du syndicalisme néerlandais. Sa base est constitué de lecteurs et de lectrices qui ont souvent une place importante dans les syndicats, les entreprises ou les institutions. En même temps, nous travaillons avec des permanents syndicaux critiques et parfois avec les syndicats les plus combatifs, par exemple dans le cadre de la convergence mouvement de la paix-mouvement syndical, de la solidarité avec la grève des mineurs britanniques et des actions anti-apartheid contre Shell.

Au sein du mouvement syndical, Solidariteit représente sa partie combative et démocratique, en combattant l'idée que l'opposition est illégitime, en donnant des informations sur les évolutions internationales, sur les actions dans les différents secteurs et les entreprises, sur la marginalisation des «assistés sociaux», des femmes et des immigrés, et les dernières années, en fournissant des analyses sur les stratégies de management qui dépassent nos frontières, sur les maladies liées au travail. Mais toujours avec une idée: développer des alternatives concrètes à l'assimilation d'un mouvement syndical qui bat en retraite.

Hans BOOT.

Salaires en Italie LA SCALA MOBILE NON E PIU!

Suppression de l'échelle mobile, sortie de la lire du SME et plan d'austérité : le climat économique et social enregistre un important tournant en Italie.

'ÉCHELLE mobile, l'instrument principal de défense du pouvoir d'achat des salariés italiens introduite en décembre 1945, vient d'être abolie par l'accord signé fin juillet 1992 entre le patronat (public et privé), les syndicats (CGIL, CISL et UIL) et le gouvernement. Ainsi disparaît le mécanisme d'indexation automatique (et partielle) des salaires sur les prix qui, depuis 45 ans, a permis un certain degré de flexibilité à la dynamique des salaires italiens, bien que reléguant dans la deuxième moitié des années 70 la négociation contractuelle de branche et d'entreprise à portion congrue.

Car la défense du pouvoir d'achat des salariés italiens s'opérait jusqu'à fin 1991 selon trois modalités : l'échelle mobile, négociée au niveau interprofessionnel, consistait à réviser l'indemnité de vie chère (la contingenza) chaque fois que l'indice (syndical) des prix augmentait lui-même de 1%. L'influence relative de ce mécanisme a été considérablement réduite au cours des années 80, et ne couvrait plus que 53% de l'inflation en 1991.

Les négociations contractuelles de branche et d'entreprise sont les deux autres modalités de défense du salaire réel des travailleurs italiens. La première fixe, dans le cadre des contrats nationaux de branche renouvelés en principe tous les 3 ans, les augmentations moyennes de salaire sur cette période. La seconde permet de négocier les primes attribuées au niveau de chaque entreprise. Elle est conduite par les directions d'entreprise et les instances de représentation de salariés à ce niveau

dans le cadre d'une négociation dite complémentaire.

L'accord qui met fin au mécanisme de l'échelle mobile fait donc reposer sur la seule négociation contractuelle (et individuelle) la défense du pouvoir d'achat des travailleurs italiens. Il bloque en même temps jusqu'à fin 1993 toute négociation salariale au niveau de l'entreprise, alors même que celle-ci tendait à prendre plus d'importance depuis le milieu des années 80 quant au rattrapage de l'inflation.

Cet accord est l'aboutissement d'une lutte tenace du patronat italien pour l'abolition de l'échelle mobile. Après l'entrée de la lire dans le SME en 1979, et l'impossibilité consécutive de dévaluations répétées, l'industrie italienne perd là un instrument efficace de maintien de ses avantages-coûts à l'exportation. Et la Confindustria, forte du progressif retournement de la situation sociale en sa faveur au début des années 80 (marche des 40.000 cadres et employés de la Fiat contre les syndicats), n'a de cesse de s'attaquer à l'échelle mobile, accusée d'alimenter une dynamique inflationniste des coûts salariaux.

L'échéance européenne de 1992 a fourni un argument supplémentaire au patronat et au gouvernement pour tirer un trait définitif sur le principal acquis salarial de la classe ouvrière italienne dans l'après-guerre et orchestrer une réforme des salaires enfin à l'image de celle de ses principaux partenaires européens. La politique d'austérité salariale instaurée par le gouvernement français depuis 1983 était désignée par la Confindustria comme l'exemple à suivre.

Remous au sein de la CGIL

On comprend alors que l'accord de juillet 1991 ait provoqué de tels remous au sein des organisations syndicales, plus exactement la principale d'entre elles, la CGIL. Et que le plan d'austérité présenté par le gouvernement G.Amato après la dévaluation de la lire et sa sortie consécutive du SME apparaisse inacceptable pour une grande partie de la classe ouvrière italienne.

La signature de l'accord a conduit Bruno Trentin, le secrétaire de la CGIL, à démissionner pour faire face à la contestation émanant de la minorité opéraiste Essere Sindicato, mais aussi des "ochettistes" qui font pourtant partie de la majorité issue du dernier congrès de 1991. La réunion du comité directeur de la CGIL début septembre remettait en selle B.Trentin sans la participation au vote de ceux de ses membres appartenant à la minorité. A l'occasion de cette réunion, Trentin a évoqué l'un des problèmes majeurs et récurrents du syndicat italien, son manque d'autonomie vis-à-vis des partis politiques. De ce point de vue, les rapports entre la CGIL et l'ex-PCI sont sans doute parmi les plus difficiles à gérer après l'éclatement du premier parti de gauche italien en deux organisations, le PDS et Rifondazione Comunista, et la dissolution consécutive du courant communiste au sein de la CGIL qui a abouti à son éclatement en quatre courants : les «ochettistes» qui disposent de 30% des voix, Essere Sindacato (20%), les «miglioristes» (15%) et les «Bassolinistes» (4%).

SANS FRONTIERE

La signature de l'accord a révélé également l'engagement de B.Trentin, à la tête de la CGIL, en faveur de l'unité syndicale ainsi que sa volonté de ne pas aggraver la situation en mettant en cause la fragile stabilité gouvernementale. Ces choix stratégiques rendent compte d'une stratégie syndicale de concertation et de recherche du compromis «adaptée» à la situation de crise économique qui réduit les marges de manoeuvre du syndicat. Choix qui seront entérinés en 1978 par la ligne dite de l'EUR (du nom de l'endroit où s'est tenue la fameuse conférence à l'initiative des trois confédérations syndicales) fondée sur l'acceptation d'une modération salariale de la politique contractuelle du syndicat en échange d'un programme économique de réformes initié par l'Etat. Il faut donc reconnaître à B.Trentin une certaine cohérence dans ses choix, la véritable question étant de savoir si cette stratégie s'avère payante pour le syndicat, les salariés et même l'économie italienne.

Or de ce triple point de vue, les résultats ne paraissent guère convaincants. Le taux de syndicalisation parmi les travailleurs salariés italiens n'a cessé de baisser au cours des années 80. Il est passé de 48,4% en 1980 à 38,6% en 1989 et a affecté plus encore la CGIL que les autres centrales, où le poids des retraités est en passe de rattraper celui des salariés. La position d'hégémonie sociale du syndicat est contestée par les mouvements extra-syndicaux comme les Cobas, illustrant le processus de fragmentation de la représentation qui met à rude épreuve les trois principales centrales.

Flexibilité ... au nom de l'Europe

La politique mise en oeuvre à partir de la fin des années 70 a cherché à entamer les conquêtes ouvrières de l'automne chaud et ses prolongements, à briser le rapport des forces en faveur de la classe ouvrière italienne au sortir de cette puissante explosion sociale, ainsi que sa capacité de résistance acquise dans les luttes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses appareils politiques et syndicaux traditionnels. L'Etat et le patronat ont procédé à une offensive généralisée sur les terrains du salaire

direct et indirect, de la discipline du travail dans l'usine, de l'emploi. Le gel partiel puis la mort définitive de l'échelle mobile, l'extension du travail le weekend et la nuit (en particulier pour les femmes), l'assouplissement des règles d'embauche pour les jeunes, la libéralisation des contrats à durée déterminée, le démantèlement partiel du secteur public, l'auto-limitation du droit de grève sont autant d'attaques portées contre les salariés, qui viennent remettre en cause l'ensemble des garanties et droits acquis par la classe ouvrière italienne et qui en faisait l'une des mieux protégées d'Europe. ...

Ce scénario est caractéristique de la situation de transformation profonde du rapport salarial vers une plus grande flexibilité qui est à l'oeuvre dans la plupart des pays industrialisés. Mais il a pris en Italie un rythme et des formes spécifiques. D'abord, ce processus a été retardé du fait de l'incapacité des gouvernements successifs de mettre en place une véritable politique d'austérité. Inversement, il a prouvé la capacité du «modèle italien» d'absorber les chocs économiques et sociaux des années 70, de connaître même une croissance honorable durant les années 80 malgré la persistance de déséquilibres économiques profonds (taux de chômage de 10,9% et d'inflation de 6,5% en 1991, déficit chronique des finances publiques, fossé croissant entre le niveau de développement du Nord et du Sud de l'Italie).

Austérité ... au nom de l'Europe

Mais c'est cette même situation économique qui, alors que la perspective d'une intégration monétaire européenne se profile, a déclenché une crise financière profonde qui a abouti à la dévaluation de la lire, sa sortie du SME et l'annonce par le gouvernement G.Amato d'un plan d'austérité sans précédent. Celui-ci prévoit de réduire de 93.000 milliards de lires (380 milliards de francs français) les charges de l'Etat en 1993. Les principales mesures affectant les salariés concernent l'élévation de l'âge légal de départ à la retraite, qui passe à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, la fin de l'indexation des pensions sur les prix, un calcul des cotisations plus sévère, la suspension des mises en préretraite, le blocage des salaires dans la fonction publique ainsi que des tarifs du secteur public, la hausse du ticket modérateur. Il est également prévu un programme accéléré de privatisations, l'instauration d'un «impôt minimum» pour les professions libérales et d'un nouvel impôt sur les sociétés en fonction du chiffre d'affaires ainsi que d'une taxe sur les biens de luxe.

Les sacrifices ainsi demandés aux salariés italiens dépassent de beaucoup ceux qui affectent les revenus non salariaux et les revenus du capital. Car autant le salarié peut difficilement tricher avec l'impôt qu'il paie à la source, sinon par le seul biais du travail au noir, autant les professions libérales et les détenteurs de capitaux sont les champions de l'évasion fiscale. L'efficacité des mesures prises à leur encontre dépendra de la volonté du gouvernement et de la capacité de l'administration d'effectuer des contrôles fréquents. Il n'est pas surprenant qu'un tel plan ait immédiatement déclenché une vague de grèves spontanées. Un mouvement de manifestations par région a été déclenché par les trois confédérations, et largement suivi au cours desquelles les leaders syndicaux ont été conspués par la foule. B.Trentin a en particulier été agressé à Florence par un groupe d'autonomes. Ce mouvement, qui doit continuer jusqu'au 29 septembre, pourrait aboutir à une grève générale destinée à faire revenir le gouvernement sur un certain nombre de mesures.

La marge de manoeuvre du syndicat est étroite, notamment celle de B. Trentin coincé entre l'aile modérée et l'aile radicale de la CGIL. La mort de l'échelle mobile, la crise de l'emploi et l'amplification des effets récessifs liés à l'intégration monétaire européenne sont de bien mauvais augure pour les salariés italiens. Comment le syndicat parviendra-t-il à gérer une situation qui s'annonce explosive? S'il a su montrer par le passé sa capacité de «chevaucher le tigre», pourra-t-il encore faire preuve de cette adaptabilité dans un contexte politique et économique profondément renouvelé aujourd'hui?

Tiziana del Rosso

Italie DES SYNDICALISTES FACE A LA MAFIA

Après l'assassinat du juge Falcone qui a secoué l'Italie au printemps dernier, une grande manifestation appelée par les 3 syndicats a eu lieu le 27 juin à Palerme pour saluer la mémoire du magistrat et affirmer la détermination des travailleurs italiens de lutter contre la Mafia. Depuis, un autre juge, P. Borsellino, a été assassiné. Nous présentons ci-après des extraits de deux articles et d'un entretien tirés d'un dossier intitulé «Tous unis contre la Mafia» publié dans la revue des métallurgistes de la CGIL, Meta, nº 6-7, juin-juillet 1992. Ils illustrent les initiatives et réflexions qui ont été proposées par différentes catégories professionnelles et leurs syndicats, en réaction à ces événements tragiques et à l'importance de la question pour la société italienne et ses fondements démocratiques.

Nous sommes tous concernés

(...) A cette occasion, la question «que faire» a été posée. Et des choses ont été dites dans les réunions et les rencontres qui ont précédé la manifestation. Des propositions ont été avancées. C'est cela, la véritable nouveauté qui a surgi à Palerme. Chacun s'est senti concerné. Tous se sont fixé des tâches et des objectifs. Personne n'a délégué à quiconque le pouvoir de lutter contre la criminalité.

L'effort a été de limiter les ambitions et les compétences de chacun. Ainsi, les forces de l'ordre ont demandé des moyens adéquats (radio, fourgons cellulaires, autos blindées) et la possibilité de récupérer le personnel trop souvent affecté à des tâches non policières. Le syndicat des travailleurs du crédit a demandé l'abolition du secret bancaire ainsi qu'une modification et une application plus sévère de la loi sur le recyclage de l'argent sale. Un point que le secrétaire général de la CGIL, Trentin, a souligné maintes fois. Et la magistrature, celle qui était présente, a souligné la nécessité d'une loi qui mette de l'ordre dans la gestion des rapports avec les «repentis». L'importance de nouvelles mesures en matière d'adjudications a été une nouvelle fois soulignée, ainsi que la mise en place de nouvelles règles sur l'affectation des dépenses publiques.

Couper les liens entre la Mafia et la politique. Autre noeud crucial. La magistrature a demandé une reformulation de l'article 416 bis du code pénal (celui qui prévoit le délit d'association de caractère mafieux). Une révision dont l'objectif serait de préciser que celui qui, pour être élu, se sert des votes de la Mafia, fait partie du système mafieux.

Ce qui est nouveau à Palerme, c'est la multiplicité des propositions. Et leur convergence. La société civile, le volontariat, les associations, le syndicat, tous ont désigné le chemin à suivre. Tenir le fil de l'émotion qui a secoué Palerme, réaffirmer l'état de droit.

Banques : un secret de trop

(...) L'indication d'un parcours possible, pas le seul, mais certainement un des plus importants, est venue de la réunion que la Fisac, le syndicat CGIL des travailleurs du crédit, a tenue dans la capitale sicilienne le 26 juin.

Giovani Falcone avait compris qu'intervenir avant tout sur l'intermédiation financière signifie construire un extraordinaire et précieux instrument de connaissance, qui permet surtout d'identifier le pouvoir criminel et son organisation; qui permet aussi à partir du moment où le patrimoine accumulé

SANS FRONTIERE



doit sortir à la lumière du jour, de mettre le doigt sur les points faibles. Ainsi, Bruno Trentin a-t-il souligné, pendant la réunion, l'importance de l'accès aux circuits financiers dans la lutte contre la criminalité organisée.

Le système de crédit a toujours été un passage obligé pour les capitaux illicites. Parce qu'il est nécessaire que les profits d'origine criminelle - le fameux argent sale - soient blanchis et investis dans d'autres types d'activité; ainsi disparaît le corps du délit.

En réalité, entre les prête-noms et les activités commerciales fictives, ouvrir un compte en banque ou recevoir directement un financement bancaire est une chose assez facile. Donc, frapper les revenus, tracer le portrait-robot des patrimoines suspects, bloquer les opérations de recyclage, tout cela constitue un objectif prioritaire dans la lutte contre le pouvoir criminel.

En juin 1991, une loi a été promulguée dans ce sens. Cette loi 197 prévoit entre autre l'obligation de la part des banques de signaler aux autorités compétentes les opérations suspectes. Cependant, depuis un an, les opérations signalées ont été peu nombreuses.

En amont, il y a évidemment un problème d'information : (...) les opérateurs ne sont pas encore au courant des mesures adoptées, mais il est vrai aussi que les signalements sont souvent filtrés par les supérieurs hiérarchiques; et surtout, aucune tutelle n'est prévue pour celui qui travaille en agence et risque d'abord pour sa personne. En conséquence, la Fisac a proposé une série de modifications à la loi, parmi lesquelles un décalogue qui précise les situations types où une dénonciation apparaît obligatoire, et une meilleure individualisation des niveaux de responsabilité, évitant ainsi toute espèce de filtre au niveau de l'entreprise pour les signalements communiqués. L'application de la loi 197 fera l'objet spécifique du prochain contrat au niveau national.

(...) «Pendant des années - a dit encore Maddalena (juge à Turin), l'Etat a encouragé les processus de division au sein de la criminalité organisée. Celui qui est disposé à collaborer demande toujours deux choses : sécurité pour sa famille, et détention ailleurs que dans les prisons. Cette seconde requête s'explique parce que, dans les prisons italiennes, ce n'est pas la loi de l'Etat qui règne mais celle de la Mafia. Mais depuis 1988, nous sommes bloqués. Une loi est passée qui interdit la détention en dehors du circuit carcéral, manifestant ainsi plus de confiance envers les institutions de la Mafia qu'envers nos *carabinieri* ou notre police. Voilà quels sont les faits»

«Certes - poursuit Maddalena - avec une loi adoptée en 1991, on a commencé à permettre pour certains cas exceptionnels la détention en dehors des pénitenciers. C'est une commission qui décide mais un an après sa mise en place, elle ne s'est toujours pas donné un règlement et ne fonctionne pas effectivement. A qui doit-on demander la protection de l'Etat, moi, franchement, je suis incapable, au nom de l'Etat, de donner une réponse positive».

Affirmations crues, qui illustrent que l'impuissance est peut-être aujourd'hui le danger majeur à conjurer. Mais il est possible de faire quelque chose (...) On peut affiner les armes : améliorer la loi sur le recyclage, et surtout constituer

une banque de données. Un institut qui recense les opérations financières suspectes sur tout le territoire national. Un lieu indépendant du système de crédit qui, d'après la commission Antimafia, pourrait permettre des investigations ciblées.

Cela fait longtemps que cette proposition est en discussion. Mais les instituts de crédit s'y opposent : ils violeraient ainsi le crédit bancaire, disent-ils, et en outre, font-ils comprendre, cela pourrait être utilisé aussi pour la lutte contre l'évasion fiscale. «Je me demande - a observé Trentin - comment une partie de notre classe dirigeante peut, face à des événements aussi dramatiques. s'obstiner à tenter de distinguer le délit de recyclage de l'argent provenant d'activités criminelles du recyclage de l'argent lié à l'évasion fiscale. L'abolition du secret bancaire, indépendamment de toute vérification ou de toute présomption d'un délit de criminalité organisée, s'impose rapidement.

L'autre objectif à poursuivre avec ténacité, c'est l'absolue transparence dans les comportements du syndicat. «Si on accepte des positions privilégiées - a conclu le secrétaire général de la CGIL- qui contrastent avec les principes de solidarité, avec les droits universels comme le droit du travail, la transparence des embauches et des carrières, il est alors difficile de s'opposer aux éventuels comportements déviants de l'entreprise. C'est un discours que nous devons tenir avec la plus grande clarté. La bataille contre la Mafia commence par notre capacité de rompre tout lien de proximité avec cette logique de la compromission qui bénéficie à quelques uns.»

ADJUDICATIONS: IL MANQUE UN REGISTRE

interview de G. Romancini, secrétaire de la Fiom à Palerme.

(...) De quelle façon la société civile peut-elle réagir contre la Mafia ? Et quelles initiatives sont possibles en l'absence d'une riposte de l'Etat ?

«A Palerme, pour donner un exemple, les syndicats de la métallurgie ont élaberé une proposition, à l'initiative de la Fiom en particulier, pour un meilleur contrôle des adjudications. Cette mesure devrait concerner non seulement les entreprises du bâtiment et des Travaux Publics, mais aussi les industries privées et à participation d'Etat quelles qu'elles soient.

L'objectif étant de constituer un fichier des entreprises adjudicataires afin d'identifier les entreprises présentes sur le marché, signaler le type d'adjudications et vérifier si elles respectent les lois et les contrats de travail des salariés ; une proposition valable aussi pour améliorer les conditions de travail.

Cette initiative bénéficie d'un large consensus, y compris des syndicats des autres catégories, mais toutes les entreprises impliquées ne sont pas prêtes à constituer un tel fichier.

Pourquoi attendre l'adhésion des entrepreneurs et ne pas demander une nouvelle loi sur les adjudications, peut-être d'initiative populaire, sur proposition de la CGIL, de la CISL et de l'UIL?

Après le scandale des pots-de-vin, une discussion sur de nouvelles normes concernant les adjudications a été engagée, mais le temps pour la mise en vigueur d'une telle loi, surtout d'initiative populaire, est très long et le syndicat seul n'a pas le pouvoir de la faire approuver. Il faut une volonté politique large. Le syndicat doit en outre continuer à harceler le gouvernement afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires contre la criminalité organisée, mais surtout afin qu'il promeuve une politique économique pour le développement du Mezzogiorno. Dans une région comme la Sicile, qui connaît un taux de chômage de 22%, et dans une ville comme Palerme, où quasiment un quart de la population n'a pas de travail, la criminalité trouve un terrain fertile pour son expansion.

CHEMINOTS EUROPEENS: LE "OUI" A LA GREVE

Tous les secteurs de l'économie s'inscrivent dans des stratégies et des marchés internationalisés. Patronat et gouvernements organisent leurs décisions dans ce cadre. Face aux offensives du capitalisme libéral les lignes de défense du mouvement ouvrier ne tiennent plus. L'immigration, outil essentiel de pression sociale sur les salaires , et la précarisation provoquent aussi une déstabilisation des solidarités ouvrières. L'exportation des productions permet de détruire les acquis de vieux secteurs industriels (métallurgie, textile). La mise en concurrence sur un même territoire, va s'accentuer avec la suppression des frontières, dans les domaines qui concernent les aspects utiles au capitalisme libéral.

La moulinette

Le secteur des transports est, depuis engagé longtemps dans moulinette. Depuis plusieurs années des initiatives communes sont prises par les syndicats de cheminots. Cette année une étape supplémentaire sera franchie le 27 octobre. Ce jour les fédérations des cheminots de Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Portugal, appellent à la grève. En Allemage, Angleterre, Autriche, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suisse, Suède, contournant les limites de leur droit de grève, les fédérations appellent à des meetings, des pétitions. Les contacts en cours, au moment de la rédaction indiquent des volontés de s'associer à l'action en Pologne, Hongrie, Roumanie. En France la CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC et FMC appellent ensemble.

L'action a deux objectifs: rassembler unitairement le plus largement dans chaque pays et le plus de pays; et élaborer une critique commune et des axes de lutte sur lesquels nous interpellons les pouvoirs, informons les usagers. Le cadre ainsi fixé permettra l'organisation d'actions plus dures et plus ciblées. Cette journée du 27 octobre sera donc marquée essentiellement par un temps fort commun de 11h à 12h. L'année 93 devrait voir se dérouler des conflits au moins bilatéraux sur des axes de trafic ou des secteurs d'entreprises.

La définition d'un cadre commun n'est pas simple. Il ne suffit pas d'être tous cheminots et de rouler sur des rails pour que coulent de source les mêmes revendications. L'existence dans tous les pays, de règles spécifiques au chemin de fer n'entraîne pas du tout leur uniformité. Ainsi il est difficile de comparer la durée hebdomadaire du travail sans parler des congés et repos. Les Italiens qui défendent la conduite à deux agents ont du mal à convaincre les autres réseaux de reprendre une revendication perdue depuis 15 ans. Cette approche revendicative concrète est pourtant essentielle pour mobiliser largement les cheminots. Les contacts bilatéraux aux zones frontières permettent d'avancer lentement mais il faudra bien réussir à construire un cahier revendicatif commun. Malgré ces difficultés l'élaboration commence. Les cheminots constatent ensemble:

- La remise en cause du service public, la détérioration des conditions de travail par la mise en concurrence et l'absence de prise en compte des coûts sociaux et d'environnement.
- L'abandon par les gouvernements d'une volonté politique d'aménagement du territoire. Le résultat sera au mieux un investissement limité au réseau TGV, au pire le démantèlement et la privatisation sauvage à l'anglaise.
- La réduction massive des effectifs et une course à la productivité toute orientée sur des objectifs financiers . Elles mettent en cause les conditions de travail, le service public et contribuent à aggraver le chômage.
- Une stratégie de privatisation et d'éclatement des sociétés ferroviaires.
 Ces sociétés sont aujourd'hui la forme

ENQUETE AU CŒUR

qui garanti le service public et une certaine solidarité sociale.

Ils dressent en face des exigences revendicatives dans deux textes, l'un englobant toute la situation européenne, un deuxième par pays plus ciblé compte tenu des spécificités de leur(leurs) réseau(x) national(aux).

La construction d'une démarche unitaire

Outre les difficultés d'unification de situations différentes, il a fallu dépasser des différences de stratégies. Ainsi les dangers de la privatisation dénoncés par tous ne sont pas combattus de la même manière. L'approche de chaque centrale sera ainsi liée à une conception plus globale de lutte face au capitalisme. Certaines centrales jouent la privatisation contrôlée (en Hollande), la privatisation limitée (en Italie) ou le refus (en France). En France, la manière dont on combat le «dumping social» n'a pu être clairement définie. La CFDT des transports n'a pas eu le soutien des autres fédérations sur sa proposition d'une entente internationale pour l'application des règles les plus favorables. Le choix n'a pas été fait. Il faudra cependant avancer sur ce point, car des trafics internationaux utilisant les statuts les moins coûteux existent déjà et ne peuvent que se multiplier si nous laissons faire. La tentation de présenter toutes les attaques libérales comme un produit de l'Europe (autrement dit de l'étranger) existe et se retrouve dans certains textes de la CGT. L'isolationisme catégoriel de la fédération des agents de conduite en France se retrouve aussi d'une certaine manière en Angleterre.

A la recherche d'outils communs : le label

développée. Un accord serait passé avec seulement les entreprises ayant reçu le label syndical dans leur pays. Ceci permettrait d'aider les salariés à imposer de meilleures conditions de travail. La discussion internationale sur le contenu de ces labels permettrait au syndicalisme de jouer tout son rôle et de concrètement définir, pas à pas, les conditions sociales exigées.

Henri LARZAC

BULLETIN D'ABONNEMENT

TARIF ——— 1 AN — 4 NUMÉROS		IF ———	Nom : Prénom :	
		UMÉROS	Adresse :	
-	Normal	120 F 🗆	Code postal :Localité :	
	Soutien	200 F □	Secteur d'activité :	
	Réduit (bas revenus, SMIC, ch	80 F □ nômeurs, étudiants)	Syndicat ou association :(facultatif)	
	Diffusion (2 exemplaires)	220 F □	Abonnement à compter du N° :	
Chèques à l'ordre de "COLLECTIF"			A RETOURNER COLLECTIF— B.P. 74— 75960 PARIS cedex 20	